



Doc. 14449

12 décembre 2017

Droits fondamentaux des personnes LGBTI en Turquie

Question écrite n° 726 au Comité des Ministres

de M. Mogens JENSEN, Danemark, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Le 18 novembre 2017, par une déclaration, le cabinet du gouverneur d'Ankara a interdit tous les événements LGBTI dans la province pour une durée indéterminée. L'annulation d'événements à Izmir, Bursa, Kocaeli, Mardin et Istanbul a fait suite à cette interdiction. Des projections de films, des expositions, des rencontres, des groupes de réflexion et des réunions de groupes LGBTI font partie des activités interdites.

M. Jensen

demande au Comité des Ministres:

Pouvez-vous demander des informations au gouvernement turc sur les mesures qu'il va prendre pour veiller à ce que la Turquie respecte la Convention européenne des droits de l'homme et les droits démocratiques que sont la liberté de réunion et la liberté d'expression?

